

RÈGLEMENT NUMÉRO 301-23

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est intitulé « Règlement 301-23 modifiant le règlement 101-00 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté de Bellechasse ».

ARTICLE 2 MODIFICATION DE LA CARTE 4 INTITULÉE « Les grandes affectations du territoire »

La carte illustrative intitulée « Les grandes affectations du territoire », figurant à la « Carte 4 » du schéma d'aménagement et de développement révisé, est modifiée en y apportant changements illustrés à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auront été dûment remplies.

Anick Beaudoin

Copie certifiée conforme, le 21 septembre 2023

Anick Beaudoin, directrice générale

ANNEXE 1 – MODIFICATION DE LA CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE



Sainte-Claire

Règlement # 301-23
modifiant
le
schéma d'aménagement

Légende

- unité d'évaluation
- ligne de lot
- agricole
- agro-forestière type 1
- agro-forestière type 2
- conservation
- forêt
- multi-ressources
- publique
- périmètre urbain
- récréative
- réserve écologique

# 301-23			D.P.
No règlement	adopté par municipalité	adopté par CM	préparé par

Mise à jour

Orthophotographie numérique prise en juin 2020.
Fond de carte mis à jour le 21 février 2023 selon le cadastre du Québec.

MRC de Bellechasse 100, rue Monseigneur-bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse, Qc
G0R 3J0

Dessiné par Daniel Paradis échelle: 1:2 000
Demandeur : Louis Garaon